



## *Commune de La Maxe*

### Livret d'accueil des nouveaux arrivants



## *Bienvenue à La Maxe*





# LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Notre municipalité souhaite que ses nouveaux concitoyens s'intègrent pleinement à la vie du village de La Maxe. Un tissu associatif important apporte un dynamisme et une réelle possibilité de pratiquer sur place des activités sportives, ludiques ou culturelles. L'ensemble de l'équipe municipale a également le souci de maîtriser le développement de la commune, en harmonie avec la capacité de ses équipements collectifs et avec ses ressources.

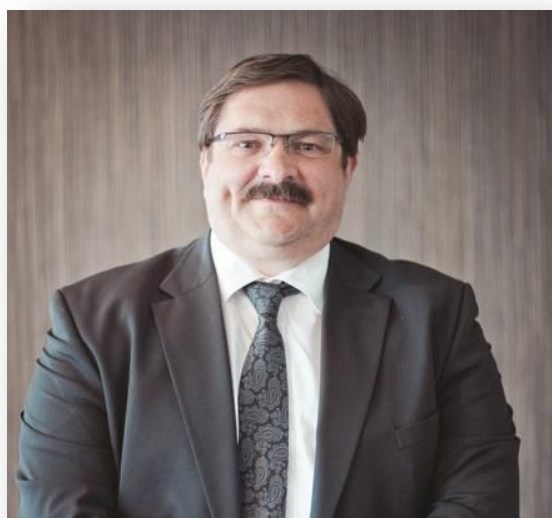
Notre commune, La Maxe, fait partie – avec d'autres communes – de Metz Métropole et ceci lui permet, entre autre, de bénéficier des avantages des structures communautaires.

Ce livret d'accueil a été élaboré à votre attention afin de faciliter vos démarches et votre installation. Vous y trouverez les documents nécessaires à une bonne insertion au sein de notre village.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un très agréable et long séjour dans notre commune.

Vos élus et les services municipaux se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions que vous ne manquerez pas de vous poser.

Très cordialement.



**Bertrand DUVAL**

Maire de La Maxe

Vice-Président de Metz Métropole

# MAIRIE DE LA MAXE

- ✚ Adresse : 96 rue Principale, 57140 La Maxe
- ✚ Téléphone : 03 87 30 10 54
- ✚ Fax : 03 87 30 18 01
- ✚ Email : lamaxe2@wanadoo.fr
- ✚ Site mairie : [www.lamaxe.fr](http://www.lamaxe.fr)
- ✚ Site de Metz Métropole : [www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)



## ✚ Ouverture du secrétariat :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 10h00 à 12h00
  - Lundi et mercredi : de 14h00 à 16h00
  - Mardi et vendredi : de 17h00 à 20h00
- (Le Maire et les Adjointes assurent une permanence de 18h00 à 20h00)

## ✚ Les services :

- ❖ Administratif : Catherine ALIZE et Cassandra PACHECO
- ❖ Technique : Laurent BOLZINGER

# EQUIPE MUNICIPALE DE LA MAXE

**Bertrand DUVAL** - Maire

**Thierry PERNET** – 1<sup>er</sup> adjoint

**Jean-Marc BUR** – 2<sup>ème</sup> adjoint

**Jean-Louis GORSE** – 3<sup>ème</sup> adjoint

**Patricia WALLERICH** – 4<sup>ème</sup> adjointe

**Stéphanie DAUSSE** – Conseillère municipale

**Valérie HENOT** – Conseillère municipale

**Magali POINSIGNON** – Conseillère municipale

**Sandrine THOMAS** – Conseillère municipale

**Bernard DUVAL** – Conseiller municipal

**Jacques DUVAL** – Conseiller municipal

**Dominique JACQUES** – Conseiller municipal

**Francis JACQUES** – Conseiller municipal

**Nicolas MEAUX** – Conseiller municipal



*PERNET Thierry  
1er Adjoint*



*BUR Jean Marc  
2ème Adjoint*



*GORSE Jean Louis  
3ème Adjoint*



*WALLERICH Patricia  
4ème Adjointe*



*DAUSSE Stéphanie  
Conseiller*



*DUVAL Bernard  
Conseiller*



*DUVAL Jacques  
Conseiller*



*HENOT Valérie  
Conseiller*



*JACQUES Dominique  
Conseiller*



*JACQUES Francis  
Conseiller*



*MEAUX Nicolas  
Conseiller*



*POINSIGNON Magali  
Conseiller*



*THOMAS Sandrine  
Conseiller*

# LE VILLAGE

La Maxe est une commune située dans le département de la Moselle.

Le village se trouve au nord de Metz, cerné par la Moselle à l'est et part l'autoroute A31 à l'ouest.

La Maxe appartient au canton du Sillon Mosellan qui comprend six autres communes (Maizières-lès-Metz, Hagondange, Hauconcourt, Semécourt, Talange et Woippy).

Elle fait également partie de la Métropole de Metz, Metz Métropole.

Les habitants de La Maxe s'appellent les Maxoises et les Maxois.

La superficie est de 7,55 km<sup>2</sup>.

Elle se situe géographiquement à une altitude comprise entre 161 et 167 mètres.



## Evolution démographique

1982	1990	1999	2004	2009	2014
691	735	823	839	855	869

En 2014, la commune comptait 869 habitants, en augmentation de 1,64 % par rapport à 2009.

## METZ METROPOLE

La Métropole dont fait partie La Maxe, regroupe 44 communes (environ 235 000 habitants). Les communes membres lui ont transféré 14 compétences dont les plus importantes sont : Développement économique et touristique, Aménagement de l'espace, Transports, Equilibre social de l'habitat, Assainissement, Collecte des ordures ménagères, Voirie, Alimentation en Eau potable, etc.

Metz Métropole propose également de nombreux services aux citoyens des communes membres. Pour plus d'informations, veuillez-vous connecter sur le site internet suivant : [www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)



## TRANSPORT

La Maxe est connectée au réseau des transports de l'agglomération de Metz Métropole « Le Met' » par la ligne Proxis 111, directe sur Metz Centre.

Pour connaître les horaires, veuillez-vous connecter sur le site internet : [www.lemet.fr](http://www.lemet.fr) ou bien vous pouvez vous procurez les plaquettes d'horaires en mairie ou directement aux arrêts de bus.

Il est possible d'acheter des tickets au café « La Calèche » situé 80 rue Principale.



# ENVIRONNEMENT

## **Ramassage des ordures ménagères**

La collecte des ordures a lieu le mardi matin. Des bacs roulants sont disponibles par Metz Métropole. Vous pouvez contacter le 03 87 20 10 00 pour toute question relative à la livraison. Les sacs noirs déjections canines sont à demander en mairie.

## **Composteur : Nous pouvons tous être éco-citoyen**

Metz Métropole met des composteurs individuels à disposition de tous. Ils sont à retirer en mairie. Pour les commander, merci de bien vouloir venir en mairie les mardis et vendredis soirs lors de notre permanence.

## **Déchetterie**

Metz Métropole dispose sur son territoire de 9 déchetteries gérées par Haganis : 8 pour les particuliers et 1 pour les professionnels. L'accès aux déchetteries est libre pour tous les particuliers des communes de Metz Métropole.

La déchetterie la plus proche est « *La houblonnière* » qui se situe Avenue des 2 Fontaines, 57050 Metz nord. Tel : 03 87 32 42 23

## **Les encombrants**

Les encombrants sont les objets ménagers qui, en raison de leur dimension, poids ou forme, sont incompatibles avec la collecte régulière des ordures ménagères. Un service gratuit de collecte est assuré par Metz Métropole.

Pour faire évacuer vos encombrants, merci de bien vouloir téléphoner au 03 87 20 10 10 du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

## **Les PAV disponibles (Points d'Apport Volontaire)**

Plusieurs bornes sont disponibles au sein de notre village. Elles sont à utiliser de 7h à 20h00 afin de respecter la tranquillité du voisinage. Ainsi :

- ❖ Bornes à ordures, papier et verres : Place de la Charmille et parking central du village
- ❖ Bornes à vêtements : Place de la Charmille
- ❖ Déchets verts : une benne est installée au bout du sentier du Pâtis.





# ASSOCIATIONS

Plusieurs associations vous proposent des activités culturelles et sportives au sein même du village :

- ❖ **MJC** : « Que vivent la MJC et ceux qui la font avancer »  
Adresse : 16 rue de la Charmille  
Blog : <http://mjclamaxe.eklablog.com/accueil-c29213056>  
Contacter la Présidente, Chantal AQUINO pour toutes informations au 03 87 32 89 01. (*cf. brochure des activités jointe*)
  
- ❖ **La Maxe Pétanque** :  
Contacter le Président Thierry DONNEN au 03 87 32 52 60.
  
- ❖ **RS La Maxe** : Club de football  
Contacter le Président, M. MARCHAL Etienne au 03 87 32 47 32.
  
- ❖ **Les Anciens** : Association pour les plus de 60 ans  
Contacter le Président, Gérard DUVAL au 03 87 31 14 23 pour plus d'informations.

D'autres activités sont également disponibles en partenariat avec différentes structures :

- ❖ Bibliothèque municipale à la salle polyvalente
- ❖ Le CNL Club nautique Lorrain
- ❖ Le centre équestre Ravard
- ❖ La Messine (pêche)



# VIE PRATIQUE



## ADSL

Accès haut débit (bouquet Téléphone / TV / Internet) par la régie de Metz Métropole. La fibre est prévue en 2019/2020.

## Eau

La facturation se fait semestriellement, elle sera faite par la régie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Si vous rencontrez un problème sur votre compteur et/ou sur votre facture, merci de bien vouloir contacter directement la régie par mail : [contact@regie-eau-mm.fr](mailto:contact@regie-eau-mm.fr) ou bien par téléphone au 03 72 60 60 40 (numéro valable 24h/24 et 7j/7).

## Assainissement

Pour tout problème d'égout ou d'assainissement, veuillez-vous adresser à HAGANIS. Téléphone : 03 87 80 56 03

## Gendarmerie

La commune de La Maxe est rattachée à la gendarmerie de Maizières-lès-Metz. Téléphone : 03 87 80 56 03

## Poste

La Maxe dépend de la poste de Woippy, place de l'Hôtel de Ville ou celle située rue du Fort Gambetta.

## Commerces

- ❖ La Calèche : restaurant, café et bureau de tabac.  
Adresse : 80 rue Principale
- ❖ Boulanger ambulant qui circule tous les matins du lundi au samedi à 10h00

## Tourisme

Tronçon de la vélo route Charles Le Téméraire situé sur le ban de la commune (site internet L3V pour plus d'informations).

La « carte des balades nature » et le guide découverte est à demander à l'office du tourisme de Metz délégué par Metz Métropole.

# VIE PRATIQUE

## Ecole

Groupe scolaire allant de la maternelle jusqu'à la primaire « LES HERONS ». Dans un premier temps, l'inscription est à réaliser en mairie puis un rendez-vous est à organiser à l'école avec la directrice. (cf. brochure jointe)

Téléphone de l'école : 03 87 31 27 30

Horaires du lundi au vendredi (4 jours) :

- ❖ Matin : 8h30 – 12h00
- ❖ Après-midi : 13h30 – 16h00



Le collège de rattachement est celui de l'Arsenal à Metz. Téléphone : 03 87 54 37 30

L'inspection académique de rattachement METZ III se situe 22 rue du 18 juin à Metz. Téléphone : 03 87 31 23 22

## Périscolaire

Le périscolaire de La Maxe accueille les enfants scolarisés de 7h30 jusqu'à 18h00.

Le « club ado » accueille les adolescents de 11 à 18 ans.

Le centre aéré fonctionne durant les vacances scolaires (une semaine) sauf pour le mois d'Août et pendant les vacances de Noël. Pour toute inscription, merci de contacter le directeur Pierre WOLF au 03 87 32 02 26. (cf. brochure jointe)

## Halte-garderie – Nourrices agréées

La commune n'est rattachée à aucune halte-garderie ou crèche de périmètre. Elle est à votre choix.

Pour connaître la liste des nourrices agréées, merci de contacter le centre Moselle solidarité de Metz au 03 87 78 05 63. Adresse : 1 rue Claude Chappe.

## Assistante sociale

- ❖ Domaine social : s'adresser au centre médico-social de Woippy au 03 87 34 30 00
- ❖ Sécurité sociale : s'adresser à la maison des services les mercredis de 9h00 à 11h00  
Téléphone : 03 87 31 31 33 / Adresse : 3 rue du Chapitre 57140 Woippy
- ❖ Assistance psychologique : s'adresser au centre médico-psychologique au 03 87 31 20 43 / Adresse : 100 Avenue de Thionville 57000 Metz.

# INFORMATIONS UTILES

## Documents administratifs

Carte d'identité, passeport et carte grise sont à réaliser sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

- Pré-remplir un dossier de CNI ou de Passeport en se rendant sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique « Papiers – Citoyenneté ».
- Valider la demande sur internet et noter le n° de validation ou imprimer
- Téléphoner à la Mairie de Woippy (tél. : 03.87.34.63.00) ou Mairie Annexe de Woippy (tél. : 03.87.31.31.33) ou de Maizières les Metz (tél. : 03.87.80.11.72)  
Ou à la Mairie annexe de Metz, 76 route de Thionville (Allo Mairie : 0800 891 891)
- Pour prendre un Rendez-vous en prenant les originaux de chaque document et le n° de validation ou le papier imprimé du site.

Recensement à effectuer en mairie à partir de 16 ans afin de réaliser la journée d'appel.

## Liste électorale

L'inscription est à faire avant le 31 décembre de l'année qui précède l'élection. Vous êtes priés de venir en mairie avec votre carte d'identité et une facture datant au maximum de 3 mois. Les cartes électorales seront envoyées courant mars.

## Location salle polyvalente

Veillez prendre contact en mairie au 03 87 30 10 54 avec Jean Marc BUR les mardis et vendredis de 18h à 20h.